



Comment obtenir une copie d'un signalement préoccupant

Par **titiskahina**, le **03/06/2018** à **09:05**

Bonjour,
Je m'adresse à vous car l'école de ma fille a fait un signalement préoccupant contre le père de ma fille. Ma question c'est: est-ce que normalement mon avocat doit avoir une copie de ce signalement car il me dit qu'il ne l'a pas eue et qu'il n'a aucune nouvelle de la part des services sociaux au point qu'il pense qu'il n'y a pas eu de signalement alors que ma fille et moi avons déjà vu les services sociaux.
Donc est-ce que mon avocat doit insister pour l'obtenir ou alors est-ce normal qu'il n'est pas le double car honnêtement je commence à me poser la question de savoir si il est efficace pour mon problème.
Je précise que le père de ma fille essaie d'obtenir un titre de séjour grâce à notre fille mais qu'il ne s'implique pas dans son éducation qu'il est violent vis-à-vis d'elle, qu'on lui a redonné l'autorité parentale uniquement pour qu'il puisse obtenir son titre de séjour car je me refuse à l'aider.
Merci d'avance de votre réponse

Par **amajuris**, le **03/06/2018** à **10:52**

bonjour,
que voulez-vous dire quand vous écrivez "qu'on lui a redonné l'autorité parentale uniquement pour qu'il puisse obtenir son titre de séjour".
qui est "on", en principe seul un juge peut retirer l'autorité parentale, et si on lui a redonné, c'est qu'il l'avait perdue
salutations

Par **titiskahina**, le **03/06/2018** à **12:05**

bonjourrn Oui il l'a perdu son autorité parentale en 2014 et en 2016 le juge lui a redonné et c'est marqué dans le jugement qu'il lui redonne l'autorité parental pour qu'il puisse faire son titre de séjour et le juge a aussi demandé une enquête sociale ,ou j'ai essayé de faire entendre à l'enquêteur social que ma fille se plaignait que son père la menaçait de me tuer si elle ne faisait pas ce qu'il lui demandait mais il ne l'a pas cru et aujourd'hui j'ai porté plainte contre lui pour ces menaces et une douche à caractère religieux